

### 3. Visite de l'Assemblée nationale



**Photo 21** : Le fronton du temple républicain qu'est l'Assemblée nationale.

#### A. Le trajet de l'Orangerie vers l'Assemblée nationale.



**Photo 22** : L'équipe inter-lycées devant l'Assemblée nationale avec du soleil dans le cœur à défaut du soleil extérieur !



**Photo 23** : Il bruine sur Paris, mais rien n'arrête notre volonté d'effectuer ce parcours stimulant pour découvrir le haut lieu de la politique française qu'est l'Assemblée nationale.



**Photo 24** : Devant les grilles de l'Assemblée nationale, les élèves grignotent pour reprendre des forces.

### **C. Visite guidée par l'Attachée parlementaire du député, M. Hetzel.**

**N. B. :** certains commentaires historiques sur la visite guidée proviennent du site en ligne de l'Assemblée nationale.



**Photo 25 :** Dans le hall d'accueil de l'Assemblée nationale avec les drapeaux français et européens, les deux co-organisatrices, Mme Catherine Bizot et Mme Claire Le Van, se réjouissent de vivre ensemble ces grands moments. Rappelons que le projet UNESCO « L'Europe, le miracle de la paix », coordonné par Claire Le Van, est franco-européen. Nous sommes accueillis chaleureusement par Mme Françoise Le Chenadec, attachée parlementaire au Palais Bourbon du député, M. Patrick Hetzel.



**Photo 26 :** Nous bénéficions d'un bref documentaire expliquant le travail des députés. Élu pour représenter la Nation, le député participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. L'Assemblée nationale est composée de 577 députés, élus au suffrage universel direct pour cinq ans. Les députés sont députés de la Nation, c'est-à-dire qu'ils représentent la France entière. Dans leur circonscription, ils sont à l'écoute de leurs concitoyens et les rencontrent dans leur quotidien. L'image des députés siégeant dans l'hémicycle est familière à tous, mais connaissez-vous les trois missions principales de l'Assemblée nationale ? 1. Elle doit élaborer et voter les lois. 2. Contrôler l'action du gouvernement. 3. Évaluer les politiques publiques. L'équilibre et la séparation des pouvoirs (Montesquieu, L'Esprit des lois, 1748) entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire sont l'une des caractéristiques fondamentales de la démocratie. L'Assemblée nationale détient le pouvoir législatif, qu'elle partage avec le Sénat. Ces deux organes forment le Parlement.



**Photo 27** : Nous découvrons ensuite la salle d'apparat, véritablement grandiose ! Cette grande salle, aménagée en 1845, a été conçue dans un style inspiré de la Renaissance.



**Photo 28 :** Notre guide nous donne des explications au sujet de cette galerie dévolue aux festivités : inaugurée en 1848, la salle possède un plafond orné de riches caissons, cinq lustres monumentaux et deux longues parois se répondant en miroir parfait. Sortant du Cabinet du Départ situé dans l'hôtel de Lassay, le Président qui est actuellement une Présidente, traverse la salle (ou galerie) des Fêtes pour se rendre à la salle des Séances.



**Photo 29 :** Françoise Le Chenadec, qui nous fait l'amabilité de nous guider, nous indique que le Palais-Bourbon tient son nom de sa première propriétaire, la duchesse Louise-Françoise de Bourbon, l'une des filles de Louis XIV. En 1722, elle décide de se faire construire un palais avec jardins dans un quartier encore très peu habité, lui rappelant la campagne. Son amant, le marquis de Lassay, fait lui aussi construire un hôtel particulier sur la même parcelle : c'est l'hôtel de Lassay. Aujourd'hui, le Palais-Bourbon abrite l'Assemblée nationale, où travaillent les 577 députés qui la composent.



**Photo 30** : Les élèves se rendent dans la rotonde Alechinsky.



**Photo 31** : Point de contact entre l'hôtel de Lassay, la Galerie des Fêtes et le Palais-Bourbon, la Rotonde s'orne, depuis 1992, d'une fresque de Pierre Alechinsky (1927-), illustrant une inscription du poète Jean Tardieu (1903-1995) : « Les hommes cherchent la lumière dans un jardin fragile où frissonnent les couleurs » (vers qui pourrait d'ailleurs décrire poétiquement les « Nymphéas » de Claude Monet !).



**Photo 32** : Dans la Grande Rotonde, notre guide nous explique qu'un kiosque à journaux est situé dans cet espace, où a été installé un ascenseur permettant d'accéder aux salles et tribunes réservés aux journalistes.



**Photo 33** : À partir de cette Rotonde, les journalistes peuvent accéder à la tribune de la presse et à leurs salles de travail, en empruntant les escaliers ou l'ascenseur, qui date de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans un angle, une sculpture en bronze réalisée par Tim représente Honoré Daumier, un artiste français du XIX<sup>e</sup> siècle. Sous la Monarchie de Juillet, Daumier était célèbre pour ses caricatures et dessins politiques hostiles au roi Louis-Philippe.





**Photo 34 :** Voici la fresque de la paix, peinte au plafond de la salle des Pas-Perdus, en lien thématique direct avec notre projet UNESCO dont l'objectif est de transmettre une culture de la paix aux élèves. La salle des Pas-Perdus, appelée aussi salon de la Paix, est un endroit symbolique et solennel. Venant de l'hôtel de Lassay, le président de séance traverse la galerie des Fêtes, la Rotonde et la salle des Pas-Perdus pour se rendre dans la salle des Séances. Il emprunte alors la porte qui se trouve près de la statue de Minerve. Selon un cérémonial ancien toujours en vigueur, il est alors entouré d'une double haie d'honneur de gardes républicains qui l'accueillent au son des tambours. La présence de la Garde est symbolique mais elle reste importante, car l'armée est chargée de protéger la République. Une impression de solennité et de grandeur se dégage de la salle des Pas-Perdus. Au-delà des dimensions monumentales de cette salle, qui mesure 20 mètres de long sur 11 mètres de large, cette impression provient des murs en stuc jaune de Sienne, des sculptures et du remarquable plafond peint qui couronne l'ensemble. Ce plafond a été commandé en 1830 par Louis-Philippe et réalisé par le peintre Horace Vernet. Au centre se dresse la figure allégorique de la Paix tenant une branche d'olivier. De chaque côté, vous pouvez distinguer des génies de la vapeur : l'un sur terre et l'autre sur mer. Ils symbolisent la modernité, le progrès technique apportant paix et prospérité.



**Photo 35** : Après l'hémicycle, la salle des Quatre-Colonnes est sans doute l'un des lieux les plus connus de l'Assemblée nationale : c'est en effet ici que les journalistes interviewent les députés les jours de séance. Le style architectural de cette salle fait référence à l'Antiquité. Cela n'a rien d'étonnant, car pour les législateurs, cette période symbolise la République. La porte faisant face au jardin est encadrée par deux bustes sculptés : à gauche, le député socialiste Jean Jaurès ; à droite l'auteur de la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », Olympe de Gouges, guillotinée pour ses revendications égalitaires.

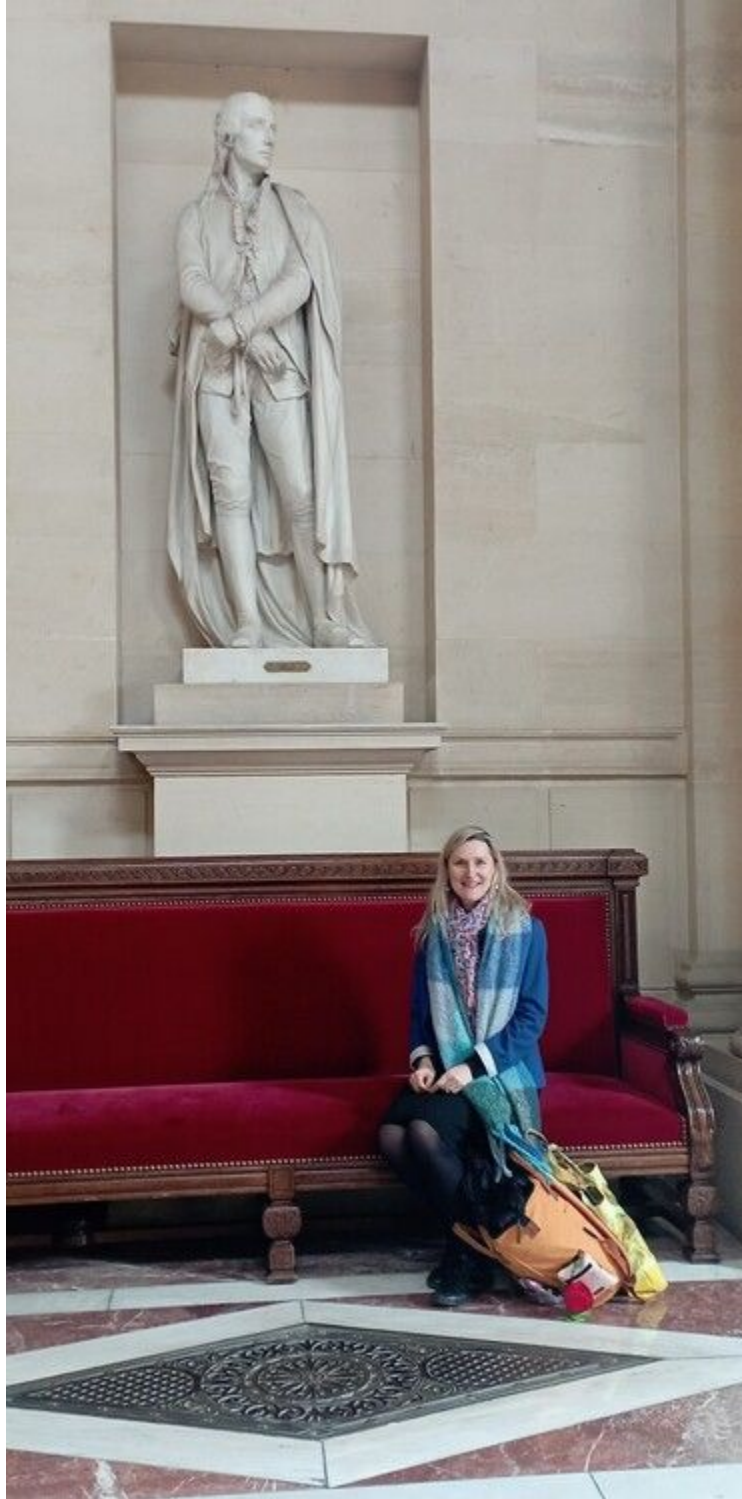


**Photo 36 :** Françoise Le Chenadec nous fait découvrir le salon Casimir-Perier, salle que les ministres traversent habituellement pour se rendre dans l'hémicycle. C'est notamment le cas les mardis, lorsqu'ils répondent aux « questions au Gouvernement ». Comme la salle des Quatre-Colonnes, l'architecture de cette pièce fait référence aux grands édifices de la Grèce antique. Notez ses colonnes cannelées aux chapiteaux corinthiens et son plafond à caissons, voûté en berceau. Ces éléments rappellent manifestement l'architecture des temples antiques. Aux extrémités de la voûte se trouvent deux bas-reliefs. Ils représentent des allégories de la loi – côté cour, la loi vengeresse ; et en face, la loi protectrice.



**Photo 37 :** Les élèves sont ravis de s'asseoir un moment dans ce somptueux salon, traversé par les ministres lorsqu'ils se rendent dans l'hémicycle. Les niches abritent des statues d'hommes politiques français. Les murs latéraux de ce vestibule ouvrant sur la cour d'honneur abritent les portraits en pied de Mirabeau face à Bailly, premier Président de

l'Assemblée conduit au supplice les mains liées, ainsi que du Général Foy et de Casimir-Perier couvert d'un manteau à plis.



**Photo 38** : C'est un lieu où il fait bon méditer en digne philosophe, sous la statue de Jean-Sylvain Bailly (1736-1793), fils du peintre officiel du roi Louis XVI, qui fut astronome, mathématicien et académicien, épris de philosophie. Élu député aux états généraux de mai 1789, il devient président de l'Assemblée nationale et se trouve être le premier à prononcer le serment du Jeu de Paume. Appelé à témoigner lors du procès de Marie-Antoinette, il refuse de l'accabler, ce qui va précipiter sa chute. Il est condamné à la guillotine. Il aurait dit avant de

mourir à son bourreau qui remarquait ses tremblements involontaires : « Tu trembles, Bailly ?  
» - « Oui, répondit-il avec calme, mais seulement de froid ! ».



**Photo 39** : Les élèves de 1ère AGORA du lycée Jules Verne enthousiastes de découvrir ces lieux impressionnants.



**Photo 40** : Un temps de pause bien agréable lors de ce parcours passionnant dans le Palais Bourbon, sous la statue de Casimir-Perier. Député en 1817, il représentait l'opposition libérale et rallia Louis-Philippe en juillet 1830.



**Photo 41** : Ce bas-relief en bronze est une œuvre du sculpteur Aimé-Jules Dalou, créée pour célébrer le centenaire de la Révolution française. Elle représente la fameuse séance parlementaire du 23 juin 1789, date inscrite sur le cartouche en bronze placé au-dessous. Pour comprendre cette scène, il faut remonter quelques jours en arrière... En pleine crise financière, Louis XVI réunit les États généraux à Versailles, afin de voter un nouvel impôt. Les États généraux sont composés des représentants du clergé, de la noblesse et du Tiers-État. Mais la réunion s'enlise. Le roi soutient le vote par ordre et non par tête, une position qui entérine la domination de la noblesse et du clergé. Les députés du Tiers-État prennent alors une décision révolutionnaire : estimant qu'ils représentent les 96 centièmes de la nation, ils se constituent en Assemblée nationale le 17 juin 1789. Trois jours plus tard, ils prêtent serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au pays. C'est le fameux serment du jeu de Paume. La scène du Bronze se déroule, elle, trois jours après. Observons-la de plus près... La composition s'organise autour des deux personnages du premier plan : à droite Mirabeau et à gauche le marquis de Dreux-Brézé. Au cours de cette séance, ce dernier invite les députés à se séparer. Mais Mirabeau s'y oppose fermement en lançant sa célèbre apostrophe : « Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ». La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen est adoptée quelques semaines plus tard, le 26 août 1789. Elle est toujours considérée à travers le monde comme l'un des textes fondamentaux de l'histoire de l'Humanité.



**Photo 42 :** Nous voici dans le salon du Roi devenu salon Delacroix, qui fait pendant au salon Pujol. Notre guide nous explique que c'est ici que se concertent les députés siégeant dans l'hémicycle à la gauche du Président. Il s'agit sans doute du salon le plus spectaculaire de l'Assemblée nationale, notamment grâce aux remarquables décors peints par Eugène Delacroix. Conçu par Jules de Joly, ce salon, pendant du salon Pujol, est décoré de motifs commandés à Eugène Delacroix par Adolphe Thiers. Entouré de baies ouvertes et aveugles, ce salon possède un prestigieux décor peint de Delacroix qui a choisi de représenter sur les huit pilastres les principaux fleuves de la France ainsi que l'Océan et la Méditerranée. À gauche la Méditerranée et l'Océan, puis la Loire et le Rhin, ensuite la Seine et le Rhône et



enfin, derrière vous, la Garonne et la Saône (dénommée Araris en latin). Au plafond et sur la frise voisine : sont représentées la Justice, l'Industrie, la Guerre et l'Agriculture. Le salon Delacroix est également appelé « Salon du Roi », car pendant la Monarchie de Juillet, certaines sessions parlementaires s'ouvraient en présence du roi Louis-Philippe. Il siégeait ici sur un trône disposé dans la niche – trône aujourd'hui remplacé par un buste de Marianne.

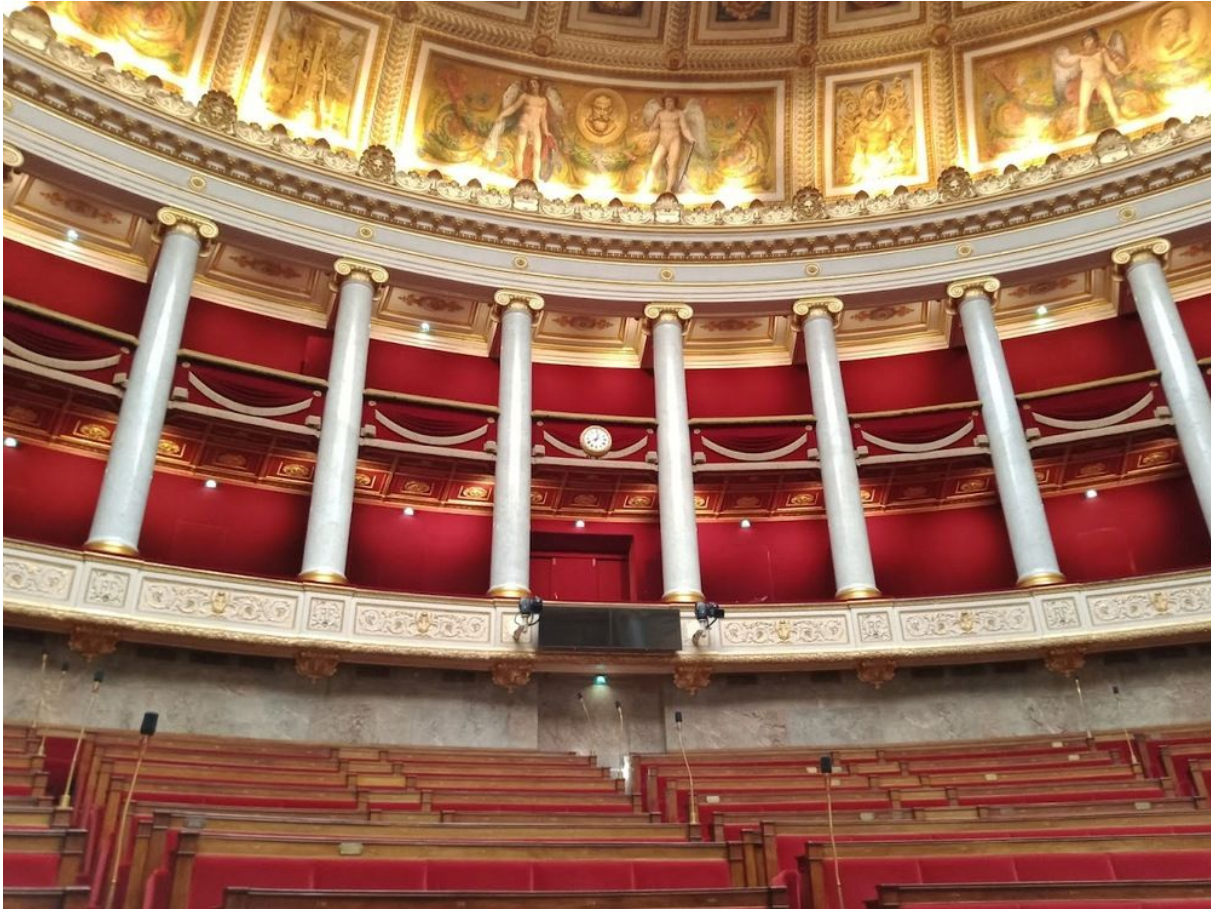


**Photo 43 :** Avez-vous remarqué ? La Saône est figurée sous les traits d'un homme. Ce choix délibéré de l'artiste fut très critiqué à l'époque, car il contrevenait au canon artistique en vigueur. Les sujets du genre féminin devaient en effet être personnifiés sous les traits d'une

femme et les sujets du genre masculin sous les traits d'un homme. Mais Delacroix, peintre fantasque pour les uns et visionnaire pour les autres, brise ce dogme afin de conserver l'équilibre homme/femme parmi les personnages (Delacroix était en avance sur son temps puisqu'il pratique la parité !). Un détail significatif, l'Océan dispose de deux paires d'yeux, un petit rectangle laisse entrevoir un autre regard ! Il s'agit d'un repentir, c'est-à-dire une modification de la peinture. En effet, lors de la monarchie, le regard de l'Océan était porté vers la niche où se trouvait le trône royal, puis lors de la République, le regard peint par-dessus est tourné vers l'hémicycle où siègent les députés de la Nation. Ce changement de l'orientation du regard a une portée fortement symbolique, il montre clairement que le pouvoir est passé des mains du monarque aux mains des représentants élus par le peuple. Cette modification a peut-être fait suite au changement de régime de 1848, mais aucune trace dans les archives ne permet de l'affirmer.



**Photo 44 :** Le groupe entre dans le cœur du Parlement : la salle des séances où ont lieu les débats entre les députés, haut lieu de la vie démocratique de la France. Nous voici dans la célèbre salle des Séances, où siègent les députés. Le public est installé dans les tribunes situées dans les galeries en hauteur. Cette pièce doit sa configuration au Conseil des Cinq-Cents qui s'y installa en 1798.



**Photo 45** : L'hémicycle actuel a été aménagé de 1828 à 1832 par Jules de Joly, mais le fauteuil et le bureau du Président étaient déjà en place dans la salle du Conseil des Cinq-Cents. Une colonnade ionique de marbre blanc entoure la salle. L'hémicycle occupe 545 m<sup>2</sup>. Les députés siègent sur des bancs numérotés. Les pupitres sont équipés de boîtiers de vote électronique. En début de législature, les sièges sont répartis entre les différents groupes politiques. Chaque député se voit alors attribuer un siège selon son appartenance politique. Les deux premiers rangs des travées centrales accueillent les membres du Gouvernement et leurs collaborateurs, d'où l'inscription : « bancs des ministres » sur ces fauteuils.



**Photo 46** : Les élèves sont abasourdis de se retrouver au cœur de l'hémicycle ! Notre guide leur rappelle que les textes de loi discutés à l'Assemblée sont proposés soit par le Gouvernement – on parle alors de « projets de loi » – soit par un parlementaire – on parle alors de « propositions de loi ». Ils doivent répondre à l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt de l'ensemble de la société. Lorsque les députés examinent un texte, ils débattent sur chacun des amendements puis des articles. Ils passent ensuite au vote, le plus souvent à main levée ou par « assis ou debout » en cas d'incertitude. En général, le vote sur l'ensemble du texte donne lieu à un scrutin public ordinaire. Les députés se servent alors d'un petit boîtier électronique, placé sur leur pupitre. Trois possibilités leur sont offertes : pour, contre ou abstention. Les résultats sont affichés sur les écrans situés de chaque côté du perchoir. Une fois qu'un texte est adopté, il fait la navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat. En cas de désaccord, c'est l'Assemblée qui a le dernier mot.



**Photo 47** : Face à l'hémicycle, deux statues de Pradier « La Liberté » et « l'Ordre public » sont disposées dans deux niches de part et d'autre d'une tapisserie des Gobelins (1683-1688) réalisée d'après une fresque de Raphaël : « L'École d'Athènes », dont l'original se trouve au Vatican. L'hémicycle actuel a été aménagé de 1828 à 1832 par Jules de Joly. Derrière le

Président, au-dessus des places tenues par les fonctionnaires chargés de l'assister dans le déroulement de la séance, un bas-relief de Roman (1830) illustre « La France distribuant des couronnes aux Arts et à l'industrie ». Au centre, deux détails méritent l'attention : la représentation de Janus, le dieu romain à deux têtes : il regarde à la fois vers le passé (symbolisé par l'Histoire) et vers l'avenir (symbolisé par la Renommée) ; repérez aussi les coqs qui surmontent les deux enseignes militaires. C'étaient à l'origine des aigles impériales, qui furent transformées pour apparaître plus républicains. Sous la tribune de l'orateur, le bas-relief de Lemot (« La Renommée embouchant sa trompette publie les grands événements de la Révolution et l'Histoire écrit le mot République ») est, avec le fauteuil et le bureau du Président, le seul élément d'origine de la salle du Conseil des Cinq-Cents.



**Photo 48** : Catherine Bizot et Claire Le Van, très émuées de se trouver près du « perchoir » de l'Assemblée nationale. Elles se rappellent notamment que c'est de là où Simone Veil a prononcé son fameux discours en novembre 1974 pour la promulgation de l'IVG. Situées

sous la tapisserie qui représente « L'Ecoles d'Athènes », en hommage aux grands philosophes et mathématiciens de l'Antiquité, elles savent que cette scène évoque les origines grecques de la démocratie. Décidemment, la philosophie est omniprésente en ces lieux !



**Photo 49** : La salle de séances est dotée d'une immense verrière qui fait office de puit de lumière. Cette large verrière du XIXème siècle en forme d'éventail, composée de panneaux en verre soutenus par une structure métallique, se déploie au-dessus de l'hémicycle.

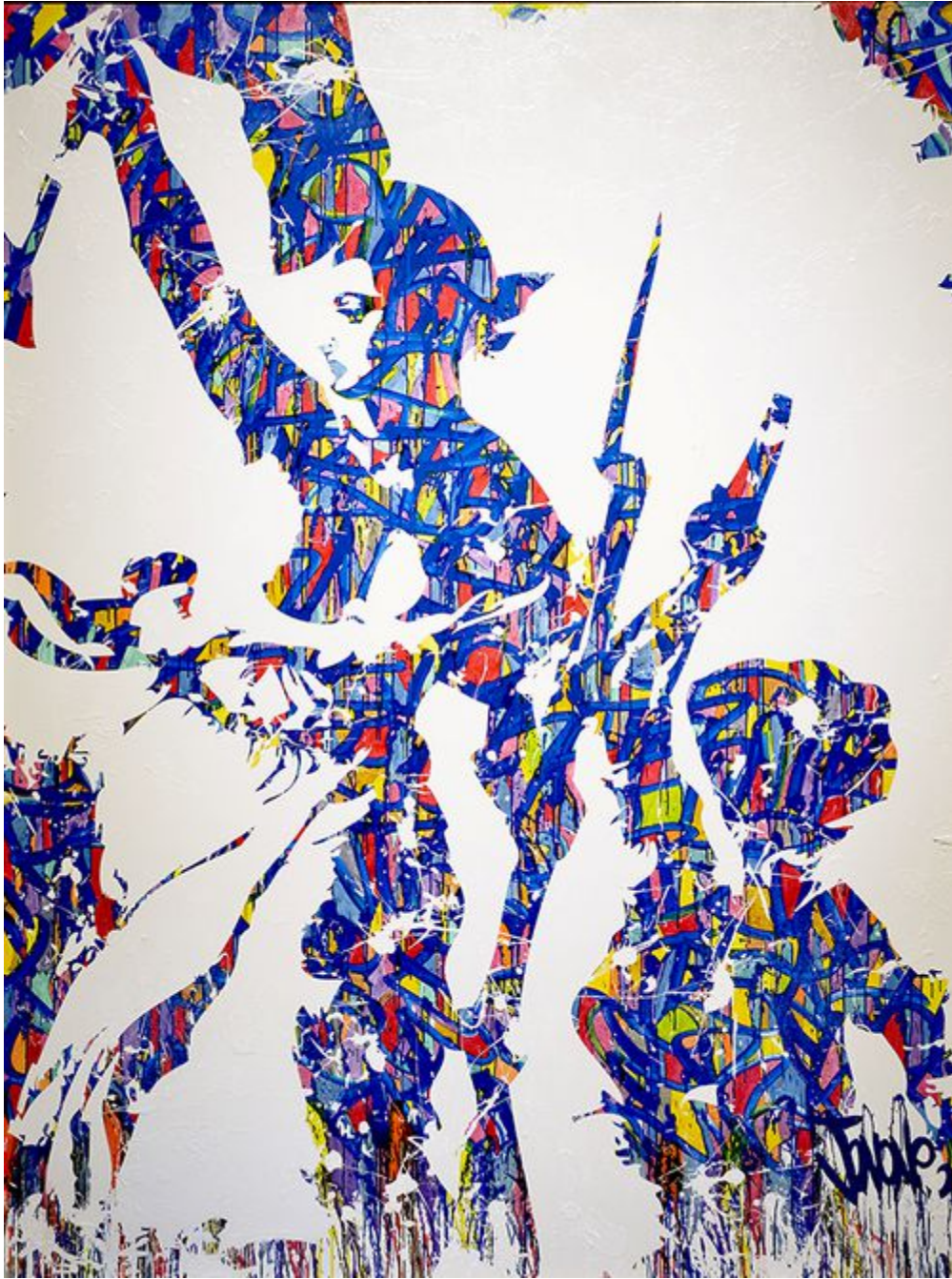


**Photo 50** : La forme de cette verrière est fascinante.



**Photo 51** : Nous voici dans le salon des Mariannes. Antichambre de la bibliothèque, cette salle accueille une collection de Mariannes, trente-deux bustes en terre cuite de personnalités de la Monarchie de Juillet réalisés par Honoré Daumier, et l'œuvre de l'artiste JonOne intitulée « Liberté, Egalité, Fraternité », qui a marqué l'entrée du street-art au Palais-Bourbon.





**Photo 52 :** Une adaptation de « la Liberté guidant le peuple » d'Eugène Delacroix, réalisée par l'artiste graffeur américain JonOne a été inaugurée en 2015. L'œuvre, nommée « Liberté, Égalité, Fraternité », reproduit fidèlement le dessin des deux personnages principaux du tableau de Delacroix, la Liberté et un jeune garçon, mais dans une version riche en couleurs et en courbes entrelacées typique de JonOne, new-yorkais d'origine dominicaine vivant aux Lilas (Seine-Saint-Denis). L'artiste a « choisi l'image de Marianne tenant le drapeau tricolore qui symbolise la jeunesse, l'avenir, l'espoir » et se voit comme membre d' « une génération qui doit combattre pour une liberté, celle de créer les conditions d'un avenir meilleur, malgré les difficultés que beaucoup de gens traversent, surtout le fléau de la pauvreté ».

#### 4. Interview de Patrick Hetzel

[Lien vers les questions de l'interview.](#)

[Lien vers la retranscription des réponses du député M. Hetzel.](#)

« Après la visite guidée de l'Assemblée Nationale, qui était très intéressante et très enrichissante, la guide nous a conduit vers une partie de l'Assemblée qui n'était pas ouverte au public. Nous étions impatients de rencontrer le député M. Hetzel. Elle nous a emmené dans une salle de travail, somptueusement décorée avec des dorures et des lustres, où nous avons eu la chance incroyable d'interviewer le député. La salle était impressionnante. On se rendait compte qu'ici des réunions importantes entre députés avaient lieu. Nous nous sommes installés. Au fur et à mesure des minutes où nous attendions dans cette pièce, nous avons le souhait d'être à la hauteur de la situation. Nous avons préparé cette rencontre en amont avec Mme Le Van et Mme Bizot, mais les émotions sont plus fortes quand la rencontre a vraiment lieu. Le député est arrivé et nous a salué chaleureusement, ce qui a contribué à détendre l'atmosphère. Mme Le Van a offert un cadeau symbolique au député, puis elle a présenté les quatre parties de l'interview. Les élèves ont posé tour à tour leurs questions à M. Hetzel. Le député de la circonscription de Saverne a répondu aux questions avec une aisance oratoire impressionnante ! Du début jusqu'à la fin, nous avons été fascinés par ses réponses. C'est la première fois que nous rencontrions un député, un représentant de l'État, c'est-à-dire quelqu'un qui côtoie les personnalités politiques les plus influentes du pays ! Nous avons été d'autant plus admiratifs en remarquant la facilité avec laquelle il a répondu à nos questions ! Au bout d'une heure, l'interview s'est achevée, et nous avons quitté l'Assemblée Nationale heureux et marqués par cette incroyable rencontre que nous ne pourrions pas oublier ! »

**Solène Marinho**



**Photo 53 :** En début d'interview, Mme Le Van remercie chaleureusement, au nom de tout le groupe, le député, M. Patrick Hetzel, non seulement de nous avoir permis de bénéficier de la magnifique visite guidée de l'Assemblée nationale grâce à son attachée parlementaire, Mme Françoise Le Chenadec mais, de plus, d'avoir bien voulu nous accorder cette heure d'entretien, prise sur son emploi du temps chargé, afin de mener une interview préparée conjointement avec les élèves de THLP du lycée du Haut-Barr et de l'AGORA du lycée Jules Verne dans le cadre du projet UNESCO « L'Europe, le miracle de la paix ».



**Photo 54 :** En guise de cadeau symbolique, une gravure avec le portrait de Louise Weiss (1893-1983), la Grand-mère de l'Europe, lui est offerte par l'enseignante de philosophie, chargée par la Ville de Saverne pour la promotion de la vie et de l'œuvre de Louise Weiss.



**Photo 55** : Le support de l'interview est distribué par la référente UNESCO, afin que chaque élève puisse suivre le déroulé des questions.



**Photo 56** : M. Patrick Hetzel salue les enseignantes et les élèves, et exprime sa joie de pouvoir dialoguer ainsi avec la jeunesse sur des thématiques passionnantes, d'une grande actualité au vu des élections européennes prochaines.



**Photo 57** : Une élève du lycée du haut-Barr pose une question relative à Louise Weiss et la transmission de son héritage symbolique sur la paix, l'Europe et l'égalité des genres.



**Photo 58** : M. Hetzel formule des réponses précises et claires, illustrées par des exemples parlants. Il fait véritablement preuve de pédagogie pour que son propos soit aisément compréhensible par le jeune public.



**Photo 59** : Une élève du Lycée Jules Verne présente la question suivante, relative à la politique européenne.



**Photo 60** : À nouveau, M. Hetzel répond avec beaucoup d'à propos.



**Photo 61** : Les questions-réponses s'enchaînent de manière fluide, du fait que l'interview a été bien réparée en amont par les élèves et les deux co-organisatrices.



**Photo 62 :** M. Hetzel s'emploie à clarifier les questionnement des jeunes tout en montrant la complexité de la situation actuelle où chaque problématique est rattachée à d'autres, rendant les solutions dépendantes d'éléments pluriels. Il devient clair pour les élèves que les réponses à l'emporte-pièce, simplistes, de certains polémistes sont des caricatures de la pensée ! M. Hetzel invite les élèves à penser avec nuance et modération, en inscrivant leur réflexion dans des perspectives variées, à échelle locale, mais aussi nationale et internationale.